



D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **20**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **25/03/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. Jean-Claude PERALBA, Vice-Président.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
2015 – BUDGET PRINCIPAL**

Étaient présents :

TAURINYA (Brouilla) – LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL, PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauró) – PUIG (Sainte-Colombe) – MASO (Terrats) – GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

L.BERNARDY (Banyuls dels Aspres) à J.C.PERALBA
 H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA
 A.DOUTRES (Caixas) à N.GONZALEZ
 G.CHINAUD (Calmeilles) à M.LESNE
 C.VILA (Oms) à J.CHEREZ
 P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG
 R.NOURY (Saint Jean Lasseille) à R.TOURNE
 R.LEMORT (Thuir) à J.M.LAVAIL
 N.MON (Thuir) à D.RUIZ
 R.PEREZ (Thuir) à J.C.BERNADAC
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à A.BOURRAT
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 T.VOISIN (Thuir) à G.FLACHAIRE
 R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Absents:

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres)
 P.BELLEGARDE (Passa)
 P.MAURY (Thuir)
 R.OLIVE (Thuir) sorti au moment du vote

Le Procès-verbal de la séance du 3 Mars 2016 a été adopté sans observations.

Madame Ghislaine FLACHAIRE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 31 Mars 2016 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES : Contre 0 Pour 34 Abstention 0

Date de convocation : 25/03/2016

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PERALBA, 2ème Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Président,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		401 989,51	148 334,31		148 334,31	401 989,51
Opérations de l'exercice	0 066 931,07	11 109 169,94	6 414 778,00	4 932 242,94	16 481 709,07	16 041 412,88
TOTAUX	0 066 931,07	11 511 159,45	6 563 112,31	4 932 242,94	14 999 174,01	16 443 402,39
Résultats de clôture		1 444 228,38	1 630 869,37		-	186 640,99
Restes à réaliser			1 582 417,34	2 376 715,82	1 582 417,34	2 376 715,82
TOTAUX CUMULES	0 066 931,07	11 511 159,45	8 145 529,65	7 308 958,76	18 212 460,72	18 820 118,21
RESULTATS DEFINITIFS		1 444 228,38	836 570,89			607 657,49

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160331-08-2016CA2015BP-11

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 2/04/2016

(*) les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes d'opérations de l'exercice et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations

Cachet:

les conseillers communautaires présents et représentés.

Pour expédition conforme,
P/le Président,

